



Fin de bail locatif : quand envoyer sa lettre ?...

Par **Nanie DM**, le **05/05/2016** à **11:39**

Bonjour,

Je suis locataire depuis le 1er Juillet 2016 d'une maison que je quitte définitivement le 5 Septembre 2016 pour emménager dans la maison que je viens d'acheter.

Selon mon bail j'ai un préavis de 3 mois, j'aimerais donc savoir quand envoyer ma lettre de résiliation en recommandé avec AR.

J'avoue que je ne sais pas trop, car je trouve un peu tous les avis sur le net concernant ce qui fait foi : la date d'envoi, la date de première présentation, la date de réception par le propriétaire, etc...

J'ai un propriétaire avec qui mes rapports sont plutôt tendus (n'a jamais fait aucun travaux d'entretien dans cette maison en 20 ans!), et en plus il est très souvent absent. Je crains donc qu'il mette à profit une de ses absences pour me prolonger mon bail et me faire payer des jours en plus.

Est ce que je peux par exemple anticiper en lui envoyant ma lettre fin mai et en précisant que la maison sera libérée le 5 septembre ?...

Merci à tous de vos conseils avisés !

Cordialement

Anne

Par **janus2fr**, le **05/05/2016** à **19:20**

Bonjour,

Nous sommes encore qu'en mai 2016, comment pouvez-vous être locataire depuis juillet 2016 ?

Sinon, concernant le préavis, il commence officiellement à la date de réception réelle du congé par le bailleur. Cette date est donnée par :

- signature de l'AR si le congé est envoyé en LRAR
- premier passage de l'huissier si le congé est porté par huissier
- signature de la décharge si le congé est remis en main propre contre décharge

Il est toujours possible d'envoyer un congé en avance en spécifiant la date réelle de libération des lieux...

Par **Nanie DM**, le **05/05/2016** à **20:12**

Merci de votre réponse

Je voulais bien sûr dire 2006 !

:)